

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 5.916.314 dinars et un résultat net de la période de 50.311 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2009 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous avons procédé aux vérifications du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette vérification nous formulons les observations suivantes :

1. Les placements monétaires constitués par des valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et les valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie, représentent au 31 décembre 2009 42,72% de l'actif de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, soit 12,72% au-delà du seuil de 30% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 33,89% de son actif en billets de trésorerie émis par la société hôtelière EL KANTAOUI, soit 23,89% au-delà du seuil de 10% autorisé en matière d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales et tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement.

3. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 30,69% de son actif net en actions SICAV BH OBLIGATAIRE, soit 25,69% au-delà du seuil de 5% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière d'emploi de l'actif net en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samir Labidi

BILAN

au 31 DECEMBRE 2009

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2009	30/09/2009
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	2,226,812	293,581
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1,812,600	81,418
b - Obligations et Valeurs assimilées		414,212	212,163
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3,689,502	1,602,028
a - Placement monétaires	3-3	2,527,228	515,383
b - Disponibilités	3-10	1,162,274	1,086,645
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5,916,314	1,895,609
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	7,085	4,233
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	2,177	4,120
TOTAL PASSIF		9,261	8,353
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	5,738,496	1,844,478
CP 2 - Sommes distribuables		168,556	42,778
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		168,556	42,778
ACTIF NET		5,907,053	1,887,256
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5,916,314	1,895,609

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 06 juillet au 31 décembre 2009
(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 06/07/2009 au 31/12/2009	Période du 06/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/10/2009 au 31/12/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	19,124	16,743	2,379
a - Dividendes		12,669	12,669	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		6,455	4,075	2,380
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	41,815	18,195	23,620
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		60,939	34,938	25,999
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	11,318	4,233	7,085
REVENU NET DES PLACEMENTS		49,621	30,705	18,914
<u>PR 3 - Autres produits</u>		95	95	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	4,303	5,406	-1,103
RESULTAT D'EXPLOITATION		45,413	25,394	20,019
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		123,144	17,384	105,760
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		168,556	42,778	125,778
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-123,144	-17,384	-105,760
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4,148	-1,155	2,993
* +/- values réalisées sur cession des titres		751	-1,236	-485
* Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50,311	23,003	22,526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 06 juillet au 31 décembre 2009

(Unité: 1000 TND)

	Période du 06/07/09 au 31/12/09	Période du 06/07/09 au 30/09/09	Période du 01/10/09 au 31/12/09
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	45,413	25,394	20,019
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	4,148	- 1,155	5,303
c - +/- values réalisées sur cession de titres	751	- 1,236	1,987
d - Frais de négociation de titres	-		
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	5,379,860	902,097	4,477,763
* Capital	5,253,900	887,300	4,366,600
* Régularisation des sommes non distrib.	-	10,862	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	7,492
* Droits d'entrée	136,821	18,167	118,654
b - Rachats			
* Capital			
* Régularisation des sommes non distrib.	523,718	38,444	485,274
* Régularisation des sommes distrib.	511,000	37,800	473,200
* Droits de sortie	-	959	-
	13,677	783	12,894
VARIATION DE L'ACTIF NET	4,906,453	886,656	4,019,797
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1,000,600	1,000,600	1,887,256
b - En fin de période	5,907,053	1,887,256	5,907,053
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
a - En début de période	10,006	10,006	18,501
b - En fin de période	57,435	18,501	57,435
VALEUR LIQUIDATIVE	102,848	102,008	102,848
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,18%		3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 / 12 / 2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 2.226.811,272 Dinars. L'état du portefeuille titre au 31 décembre 2009 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor					
BTA 5,5% mars 2019	200	1000,000	214.188,077	3,62%	ETAT
Titres émis par des sociétés					
CHO 2009	200	100,000	200.023,627	3,38%	BIAT
OPCVM				% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	17656	102,427	1.812.600,272	30,69%	-
Total du portefeuille-titres			2.226.811,976	37,64%	

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-10-2009 au 31-12-2009, concernent la souscription à l'emprunt obligataire « CHO 2009 » pour un montant de 200.000 DT ainsi que les souscriptions aux parts émises par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 2.467.839,705 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE et qui s'élèvent pour la même période à un total de 1.014.108,916 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19.124,261 DT** au **31-12-2009**, et se détaillent ainsi :

Désignation	31-12-2009
Revenus de parts d'OPCVM	12.668,832
Revenus des BTA	6.292,602
Revenus des obligations	162,827
Total	19.124,261

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **2.525.227,778 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	522.027,778	8,82%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2.000.000	2.005.200,000	33,89%	SH El Kantaoui	BH
	2.500.000	2.527.227,778	42,72%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise au 31.12.2009 à 41.814,624 DT et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries et les placements à terme :

Désignation	31-12-2009
Intérêts des placements à termes	14.586,846
Intérêts des billets de trésoreries	27.227,778
Total	41.814,624

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital initial constitué	
Montant	1.000.600
Nombre de titres	10.006
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	5.253.900
Régul. Des sommes non distribuables	(10.862)
Nombre de titres émis	52.539
Rachats effectués	
Montant (nominal)	511.000
Régul. Des sommes non distribuables	(959)
Nombre de titres émis	5110
Autres effets sur le capital	
Moins values potentielles sur titres	4.148
Moins values réalisés sur cession de titres	751
Capital au 31 décembre 2009	
Montant	5.738.496
Nombre de titres	57.435

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **7.084,535 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Rémunération du gestionnaire à payer	1.250,214
Rémunération du dépositaire à payer	5.834,321
Total	7.084,535

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **2.176,804 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Etat retenues à la source	(210,959)
Honoraires du commissaire aux comptes	2.000
Redevances CMF à régler	385,882
TCL à payer	1,881
Total	2.176,804

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **11.317,682 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Rémunération du gestionnaire	1.997,240

Rémunération du distributeur	9.320,442
Total	11.317,682

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **4 303,287 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Redevances CMF	1.331,492
Honoraires du commissaire aux comptes	2.000,000
Charges de pré-exploitation	475,060
Impôt et taxes et versements assimilés	219,261
T.C.L	98,128
Autres charges	179,346
Total	4.303,287

3-10 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **1.162.274,138 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Placements à terme	1.021.911,241
Dépôts à vue	140.223,763
Sommes à l'encaissement	139,134
Total	1.162.274,138